

Cyclos de Côte d'Or (et d'ailleurs !), réservez votre dimanche 22 septembre 2019.

Rassemblement pour vous,
vos familles, vos amis
adeptes de vélo à la Salle
des Fêtes (SUM) de
Chorey-les-Beaune à
partir de 10h00.

Pour 15€ :
Amuse-bouche
Menu bourguignon
Dessert - Café
Réservation obligatoire (voir
bulletin d'inscription)
Repas gratuit pour les
moins de 18 ans.
Repas tiré du sac possible.

Apéritif offert à tous les
participants. Buvette.
Nombreuses animations
(lots à gagner).

Concours photo sur les
thèmes du cyclotourisme
et de la vigne. Envoyez-
nous vos photos.

Rejoignez-nous par tout
moyen à votre convenance
(à vélo de route, VTT,
gravel, VTC, vélo à
assistance électrique, à
pied, en voiture...)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le bureau du CoDep 21 :

Jean-Paul MARTINET : 06 25 52 68 02

Anne Marie BOURDILLAT : 06 89 64 50 10

Par mail : departement21-secretaire@ffvelo.fr



Règlement de la manifestation

Article 1 - Objet

Rassemblement de cyclotouristes organisé par le Comité Départemental de Cyclotourisme de Côte d'Or le **dimanche 22 septembre 2019 à Chorey-lès-Beaune**, avec repas en commun, à l'attention des adhérents de Côte d'Or, de leurs familles (conjoint, enfants, petits-enfants) et de leurs amis adeptes de vélo. Le rassemblement est ouvert également aux clubs de Bourgogne-Franche-Comté intéressés qui seront bien sûr les bienvenus.

Article 2 - Choix du parcours et sécurité

Il est possible de se rendre sur le lieu de rassemblement : Salle des Fêtes (SUM) de Chorey-lès-Beaune - route de Serrigny (en bas du Village, à la sortie de la commune en direction de Ladoix-Serrigny, le long de la voie ferrée) par tout moyen à sa convenance (à vélo de route, VAE, VTT, VTC, gravel, à pied, en voiture...). Sont prévus : un parc à vélos gardé et un parking pour les voitures.

Pour les participants se rendant à Chorey-lès-Beaune à vélo, il est indispensable d'utiliser au maximum les petites routes en évitant les grands axes, dans le respect des règles de circulation suivantes :

- ◆ Groupes de 20 cyclistes au maximum.
- ◆ Répartis en sous-groupes de 5 à 10 cyclistes avec espace suffisant pour permettre à un véhicule de se rabattre.
- ◆ Rouler en file indienne plus particulièrement dans les zones à mauvaise visibilité.
- ◆ Respecter le Code de la route et les autres usagers.
- ◆ Respecter l'Environnement : ne pas jeter vos déchets sur la voie publique.

Cette journée se veut avant tout conviviale et bien sûr sans accident !

Article 3 - Programme de la journée

- ◆ A partir de 10h00 : accueil des participants à la Salle des Fêtes de Chorey-lès-Beaune.
- ◆ 11h30 : messages de bienvenue suivis de l'apéritif puis du repas.
- ◆ Entre 12h00 et 16h00 : animations, jeux.
- ◆ Vers 17h00 : fin de la fête.

Article 4 - Inscription et frais de participation

- ◆ La participation au repas (facultatif) est de **15 €/personne**. Gratuit pour les moins de 18 ans.
- ◆ Mode de règlement :
 - Soit par l'intermédiaire de votre club
 - Soit individuellement.